

NICOLAS BERGASSE

PUBLICISTE

AVOCAT AU PARLEMENT DE PARIS, DÉPUTÉ DE LYON A L'ASSEMBLÉE
CONSTITUANTE.

(Suite).

Nous avons, hélas ! presque tout oublié de 89. Cette aurore si courte dégénéra si tôt en incendie, ces premiers accents de la France réveillée du sommeil de l'absolutisme furent si tôt couverts par les cris des factions, qu'on ne sait presque plus rien aujourd'hui de ce qui se passa dans ces assemblées de nos pères, d'où sont sortis cependant les principes de la France moderne. Sans doute les histoires locales si curieusement fouillées de nos jours, les monographies d'abbayes et de châteaux, la généalogie des familles, tout cela a son prix et sa place dans les annales générales de la nation. Mais quelles recherches plus patriotiques, quelle étude plus fertile en conclusions que celle de ce puissant mouvement de 89, qui, à un jour donné, souleva tout un peuple vers un idéal immortel de justice et de liberté ? Cet idéal est notre avenir, Messieurs; nous l'avons reçu de nos pères, nous devons le transmettre intact, sinon entièrement réalisé, à ceux qui viendront après nous. Permettez-moi, en attendant, de vous remettre sous les yeux le spectacle de Lyon en ces beaux jours dont tant de mauvais jours devaient effacer jusqu'au souvenir.

L'assemblée du tiers-état commença par choisir dans son sein cent cinquante membres qui devaient nommer les com-